

## Charte : Alliance

Le premier principe de la charte parle de l' « **Alliance autour d'un projet de vie** »  
« *Les signataires s'engagent à former une alliance avec la personne en souffrance psychique autour de son projet. On mettra en commun les compétences de tous pour aller vers une plus grande efficacité et une réelle intégration sociale* »

Ce premier paragraphe renferme à lui seul tout le sens et le contenu de la charte.

En effet « Alliance » selon le Petit Robert, c'est « un accord entre des personnes, des groupes » et l'alliance thérapeutique vers laquelle la charte montre le chemin est celle d'un partenariat triangulaire entre le malade, le proche et le professionnel. Les 3 acteurs combattent le même ennemi, la maladie, en pleine harmonie, dans le respect de l'autre, en reconnaissant les habilités et compétences de chacun, mais aussi ses propres limites.

Le **malade** reconnaît les compétences du professionnel, mais attend et demande des explications claires données avec un vocabulaire compréhensible, afin de pouvoir prendre des décisions concernant sa personne en pleine connaissance de cause.

Le **proche** demande d'être intégré dans le processus de soins, non pas pour entraver la liberté du patient, imposer un traitement ou essayer de dénicher le secret médical, mais plutôt pour comprendre la personne en souffrance, apprendre à connaître la maladie et rapporter des éléments importants de la vie quotidienne du proche malade qui peuvent être précieux pour l'évaluation et la thérapie.

Le **professionnel** qu'il soit médecin, infirmier, assistant social, maître d'atelier, apporte son savoir sans abuser du pouvoir lié à son statut, avec un regard empathique, en étant à l'écoute du malade et des proches et en respectant la volonté de la personne atteinte par la maladie, sauf dans des situations de grand danger lorsque les capacités de discernement ne sont plus présentes. Dans tous les cas, les professionnels conservent une attitude attentive et respectueuse.

Dans cet esprit, non seulement on augmente les chances de réussite de la thérapie, mais de cette volonté de collaboration émane une valeur d'humanisme dans le respect de chaque personne sans stigmatisation, ni exclusion, vers laquelle toute la société devrait se diriger.

## **Qui donc est ce fameux proche nommé dans la présente Charte pour un partenariat avec les proches ?**

Si être proche débute par une affinité qui abouti à des partages fréquents quotidiens l'espace d'une vie peut-être. Être proche, c'est vivre sentiments de toutes couleurs, mais aussi se poser mutuellement des limites, pour respirer dans sa propre bulle, se ressourcer... prendre soin de soi.

Etre proche c'est parfois se sentir démuni devant une situation de l'autre, que l'on ne comprend plus, qu'on a de la difficulté à apprivoiser. Cet autre qui évolue de manière inattendue, désarçonnante, interpellante... qu'il faut reconnaître, connaître à nouveau, réapprovoiser pour continuer le chemin. Être proche, c'est aussi souvent découvrir l'injustice de la situation, se mobiliser au sein de la société pour la dépasser.

Etre proche d'une personne vivant des troubles psychique, c'est tout cela... mais encore bien plus ! Car à y regarder de plus près toutes ces situations de vie conduisent à développer une palette de compétences fort diverses : accueil, dans des moments de fragilité, écoute, empathie certes mais aussi, détermination, lâcher prise, discernement intuition, garant d'un lien de fidélité... que de compétences pour contribuer à l'amélioration de la cause de son proche, voire de l'ensemble des personnes vivant un trouble psychique et de leurs familles.

Parent ou ami, le proche dont nous parlons aujourd'hui dans la Charte de partenariat fait partie du réseau naturel de la personne en souffrance psychique. Il est proche aidant dans le soutien et l'assistance qu'il apporte auprès d'une personne en souffrance psychique dans le cadre de la famille, du lieu de vie (foyer, EMS), du voisinage, du lieu de travail, des loisirs et du réseau d'accompagnement médico-social.

Il est peut-être même en plus un proche solidaire s'engage dans l'intérêt général des personnes en souffrance psychique. Il se met au service d'un projet de société et s'implique dans l'évolution des mentalités et des structures.

Dans la Charte de partenariat que nous venons d'approuver, le terme «proche» désigne ces différents types d'engagement si précieux pour la personne en souffrance, mais si déterminants pour la société entière. Car sans leurs relais, ce sont nos villes et villages qui perdent leur essence, leur essentiel, le lien et ce partage de responsabilité sans lequel la vie en commun n'est plus possible...

AFAAP, 23 mai 2013

## Charte pour un partenariat

### *Texte sur le partenariat (NE)*

Dans nos associations, les valeurs telles que l'autodétermination, la solidarité et la prise de responsabilités individuelles et collectives sont importantes. C'est pourquoi nous défendons en particulier une approche dans l'accompagnement de personnes touchées dans leur santé psychique, celle du travail en partenariat avec les personnes concernées, leurs proches et les professionnels. Cette démarche s'inscrit dans la valorisation des ressources et des compétences de chacun.

La charte du partenariat reprend ces valeurs et cette approche. La notion de partenariat semble aller de soi, pourtant il en existe de multiples définitions. L'encyclopédie en ligne Wikipédia en propose une qui correspond bien à notre vision. Le partenariat y est décrit comme :

*« une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation<sup>1</sup> »*

En effet, nous souhaitons que cette charte puisse être utilisée comme un outil de réflexion sur comment collaborer ensemble autour d'un projet commun, sur les besoins et les droits, mais aussi sur les devoirs et responsabilités des différents partenaires.

Dans l'accompagnement thérapeutique, la confidentialité est bien sûr essentielle. Cette confidentialité ne doit toutefois pas conduire à fermer systématiquement la porte aux proches par exemple, mais plutôt nous inviter à être créatifs pour construire une vraie collaboration en réseau. N'est-ce pas bénéfique pour le patient si ses proches peuvent être informés de certains de ses besoins afin qu'ils puissent lui apporter un accompagnement plus adéquat ? C'est aussi l'occasion d'intégrer ces derniers dans un projet qui les touche également de près (trouver un nouvel équilibre en diminuant les facteurs de stress, reprendre une activité, etc.). Les proches sont eux-mêmes en souffrance, se sentent bien souvent seuls et impuissants... Nous pouvons imaginer que si les proches sont davantage soutenus et informés, ils sont également plus à même de soutenir la personne touchée dans sa santé psychique.

Pour terminer, nous aimerions citer le psychanalyste Serge Tisseron : *« C'est le désir de penser ensemble, de rêver ensemble, d'imaginer ensemble et de comprendre ensemble, qui sont autant de façon de se réconcilier à la fois avec les autres et avec soi-même parce qu'on y reconnaît l'autre autant que l'on est reconnu par lui »* (Tisseron, 2013, p. 189).<sup>2</sup>

Neuchâtel, le 14 mai 2013  
ANAAP, Nadia Nicoli

---

<sup>1</sup> Partenariat. (s.d.). *Wikipédia*. Récupéré le 14 mai 2013 de <http://fr.wikipedia.org/wiki/Partenariat>

<sup>2</sup> Tisseron, S., *Fragments d'une psychanalyse empathique*. Paris, Editions Albin Michel, 2013

## La solidarité, l'huile et la lumière dans les rouages du réseau

J'ai pour habitude de dire que l'accompagnement d'une personne souffrant de troubles psychiques est un nouveau métier pour le proche. En effet, cet accompagnement nécessite un apprentissage qui prend du temps et une formation continue tout au long des années pour connaître les arcanes de la maladie, les méandres de la psychiatrie et de l'administration.

Pour commencer, le proche se montre aidant presque toujours par nécessité, car il est le premier sur la ligne de front. Il apporte ainsi tout naturellement soutien et assistance à la personne en souffrance psychique. La plupart du temps, il se fait un point d'honneur de tenir très longtemps seul et surestime trop souvent ses capacités, jusqu'au moment où il est épuisé, craque et se rend compte alors qu'il n'y arrive plus sans faire appel à l'extérieur.

Certes, la famille et les proches sont là pour aimer, pour aider, mais ne doivent pas se dévouer sans fin. Il faut qu'une chaîne se construise autour du malade et que le proche en devienne un maillon, qu'il prenne sa place dans le réseau comme partenaire.

Pour bien fonctionner le réseau qui se crée doit être constitué de personnes qui se respectent, se reconnaissent équivalentes et se comportent solidairement. Cela signifie que, à travers un partenariat bien compris et bien assumé, elles se sentent liées par une responsabilité et des intérêts communs, visant le bien-être du patient et de tous ceux qui l'entourent.

De la sorte, cette alliance empreinte de solidarité assure une dynamique et une synergie épanouissantes pour tous les partenaires.

A l'heure actuelle, dans le canton de Vaud, les proches sont sur le devant de la scène grâce au programme mis en place par le Département de la santé et de l'action sociale, dont le chef est Pierre-Yves Maillard.

Puisse cette volonté de donner aux proches une véritable place de partenaire ne pas être qu'un argument politique ou une recherche de leur plaisir.

Par conséquent, nous nous réjouissons que la Charte de la Coraasp ait vu le jour et qu'elle soit prochainement remise aux autorités vaudoises responsables de la santé de ce canton, lors du Congrès du Graap.

La solidarité active et bien vivante permet l'épanouissement de chaque partenaire et devient la lueur qui maintient la flamme comme l'exprime si bien ce proverbe japonais: «**La bougie ne perd pas sa lumière en la communiquant à une autre bougie.**»

Anne Leroy

*Intervention du canton de Genève lors de la remise officielle de la Charte du partenariat avec les Proches (Fribourg, 23 mai 2013)*

### LA RECONNAISSANCE DES PROCHES... de leurs compétences et de leurs besoins

Les proches doivent être connus et reconnus.

Ils sont un maillon essentiel dans les projets de soins (au sens large) mis en place autour des personnes concernées pour leur mieux-être et les projets de vie souvent à reconstruire.

On sait combien l'environnement de la personne concernée, depuis son enfance et son adolescence joue un rôle essentiel dans le déclenchement possible et l'évolution des problématiques psychiques. Les événements des parcours de vie des personnes concernées et des proches doivent être un élément important, porté à la connaissance des soignants. Ce vécu et ces expériences doivent être transmis.

Les proches ont besoin d'écoute et doivent bien sûr écouter et apprendre auprès des soignants qui transmettent leurs connaissances. C'est un échange constructif pour tous.

Car, au bout du compte, si les proches vont mieux, les personnes concernées iront mieux également. Ce cheminement commun est indispensable.

Et même si certains proches peuvent « dysfonctionner », il faut qu'ils soient également écoutés et aidés.

Cette reconnaissance des compétences et des besoins des proches est essentielle.

Travaillons ensemble dans ce sens, en osant, en espérant et en unissant nos forces !

Jean Dambron

Président du RELAIS, Genève

## Equivalence

Brefs reflets sur « **l'équivalence** » dans le partenariat « *personnes en souffrance psychique - proches – professionnels* ».

Etre équivalent c'est avoir la même valeur, la même importance que, être égal,e à....

Du point de vue des proches, être équivalent c'est être considérés par les professionnels, comme des experts au quotidien de la situation de l'usager de soin autant que de celle vécue par les proches eux-mêmes.

L'équivalence, pour les membres de l'entourage proche, c'est encore être reconnu comme des interlocuteurs égaux et valables dans les échanges avec les soignants, tous les soignants, et les autres professionnels lors des entretiens ou des rencontres en réseaux.

Les connaissances et les compétences acquises par chaque famille, dans la vraie vie singulière qui est la leur, ne seront jamais validées par un diplôme. Cependant elles sont bien réelles, et restent indispensables à une compréhension plus globale de la situation vécue au quotidien par la personne malade et par ses proches. Lorsque ces compétences des proches sont reconnues et entendues par les professionnels pratiquant l'équivalence..., elles nous laissent l'espoir d'une meilleure réussite de la prise en soins et/ou de la mise en place d'un accompagnement pour la personne malade en premier lieu, mais préservant aussi, dans la durée, la santé et les ressources de sa famille. La charte présentée aujourd'hui, dans un premier pas commun, nous laisser espérer cette équivalence revendiquée dans un esprit de partenariat que nous sommes appelés les uns et les autres à tisser encore.